

- |                                  |    |
|----------------------------------|----|
| 4. Jacques, 1803, Agathe Pageot, | 5. |
| 5. Pierre, 1841, Joseph Magnan,  | 6. |
| 6. Pierre, 1877, Marie Renaud,   | 7. |

Veillez agréer, Monsieur le curé, nos respectueuses salutations.

D. GOSSELIN, ptre,  
*Président,*

EDMOND VALIN,  
*Secrétaire,*

**P. S.** — Toute communication doit être adressée au secrétaire, à Bélair, comté de Portneuf, avant le 15 mai prochain.

— ❦ —

### La faillite de l'école en France

— o —

Sous ce titre, M. le comte Albert de Mun écrivait, il y a quelques mois :

Il y a un peu plus de vingt ans, le 26 octobre 1886, la Chambre des députés, en votant la loi sur la laïcisation du personnel enseignant des écoles primaires, achevait le cycle de la législation scolaire, dont les phases successives se déroulaient depuis cinq ans.

Trois mots exprimaient la pensée du régime nouveau, élaboré dans les assemblées maçonniques, et que Jules Ferry tira de leur ombre pour en faire, avec une tenace énergie, la formule intellectuelle de la troisième République. Obligation, gratuité, laïcité, tels furent les titres de la dramatique trilogie où se joua, par la conquête des générations nouvelles, l'avenir de la patrie.

En ce temps-là, on n'osait pas encore offrir aux jeunes Français l'idéal humanitaire de la fraternité internationale, ou du moins on ne l'osait plus. Les souvenirs tragiques étaient trop proches. Jules Ferry et Paul Bert abjuraient les illusions et les « périlleuses utopies » de leur jeunesse. La franc-maçonnerie enveloppait son œuvre dans les plis du drapeau vaincu et s'efforçait, en invoquant la religion de la patrie, de lui donner une sorte de grandeur nationale.

On disait gravement : « C'est le maître d'école prussien qui nous a vaincus ! » Toute notre loi scolaire reposa sur cette solennelle niaiserie. Ce fut le grand argument qui servit à